

"Mes premiers mois avec l'URSSAF" une offre pour accompagner les créateurs d'entreprise



"Mes premiers mois avec l'URSSAF" une offre pour accompagner les créateurs d'entreprise

En Midi-Pyrénées, l'Urssaf lance Mes premiers mois avec l'Urssaf, une nouvelle offre pour accompagner les créateurs d'entreprise dans les premiers mois de leur activité.

Les usagers bénéficieront d'un interlocuteur Urssaf dédié ainsi que des supports d'information personnalisés pour réussir le lancement puis le développement de leur entreprise.

En 2022, l'Urssaf a initié Le Grand dialogue, une consultation participative visant à améliorer ses services. Les travailleurs indépendants (dont une majorité d'auto-entrepreneurs) ont insisté sur l'importance d'être mieux suivis dans la prise en main de leur nouveau statut et dans la compréhension des démarches administratives.

Pour répondre à leurs attentes, l'Urssaf lance Mes premiers mois avec l'Urssaf, un programme national visant à mieux accompagner les créateurs d'entreprise. Ce programme compile les meilleures initiatives testées et éprouvées au sein du réseau des Urssaf.

Mes premiers mois avec l'Urssaf s'adresse à chaque créateur d'entreprise de moins de 12 mois.

Un parcours d'une durée de 9 mois est proposé aux auto-entrepreneurs et de 15 mois aux travailleurs indépendants (artisans commerçants et professions libérales).

Dans le cadre de cet accompagnement gratuit, l'Urssaf leur permet de bénéficier :

- d'un interlocuteur Urssaf dédié pour une prise en charge rapide de leurs demandes et questions et pour les appuyer dans toutes leurs démarches en ligne, notamment lors des périodes de déclarations,
- d'une newsletter mensuelle personnalisée pour leur rappeler les grandes échéances, notamment déclaratives, leur faire connaître les services de l'Urssaf à leur disposition (première embauche, déclaration des premières cotisations, développement de l'activité à l'étranger, conciliation vie personnelle et vie professionnelle), les informer sur les aides et prestations auxquelles ils peuvent prétendre de la part des partenaires de l'Urssaf,
- d'un suivi préventif de leur compte en cas d'anomalie détectée sur leurs déclarations et paiements,
- d'ateliers collectifs et des webinaires,
- d'un espace web dédié pour accéder à des conseils ou informations complémentaires accessible à tout moment.

Les créateurs d'entreprises seront contactés de manière proactive par l'Urssaf pour une présentation de ce nouveau service.

L'inscription au service est accessible sur urssaf.fr : urssaf.fr/mespremiersmois

« L'accompagnement des créateurs a toujours été une priorité pour nous. Avec l'offre Mes premiers mois, nous proposons des parcours aux étapes clés de la création d'entreprise pour optimiser le développement de leur entreprise. Cette offre va intéresser les 40 000 entrepreneurs qui créent leur activité dans notre région sur une année. » **Jean Dokhelar, Directeur Régional de l'Urssaf Midi-Pyrénées**

« Savoir que l'Urssaf propose un accompagnement pour les créateurs d'entreprise est une bonne nouvelle ! Cela va me permettre d'être plus confiant dans le lancement de ma boîte. » **Romain**

Une vidéo de présentation est en ligne sur la chaîne Youtube de l'Urssaf : <https://www.youtube.com/watch?v=x4-NHr3hPTY>

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,35 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 595,5 milliards d'euros encaissés auprès de 10,68 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.